



## **Syndicat Mixte Ouvert PACA THD**

**Projet de desserte FttN sur le territoire de PACA THD**

Consultation publique préalable à la réalisation d'un projet  
de montée en débit via l'offre PRM

11 aout 2018

## 1. DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET DE MONTEE EN DEBIT

---

Le Syndicat mixte ouvert Provence-Alpes-Côte-D'azur Très Haut Débit (PACA THD), créé par arrêté préfectoral des Bouches-du-Rhône du 4 octobre 2012, réuni la Région Provence-Alpes-Côte-D'azur et les départements des Alpes de Haute Provence et des Hautes-Alpes aux fins d'assurer la maîtrise d'ouvrage de la réalisation et de l'exploitation de réseaux de communications électroniques prévues à l'article L.1425-1 du code général des collectivités territoriales.

Ce projet global, construit en complémentarité avec les déploiements actuels et futurs des opérateurs repose sur une approche multi technologique : FFTH, FTTN vers les NRA non opticalisés et certains SR éligibles à l'offre PRM d'Orange, le satellite comme technologie d'attente et de traitement des zones blanches HD et THD.

Ce projet a été longuement mûri depuis 2011 au travers de l'élaboration des SDTAN des 2 départements et du programme régional pour le Très Haut Débit voté par le Conseil Régional dans le cadre de sa SCORAN.

Cette consultation vient compléter la consultation initiale du 1<sup>er</sup> avril 2015.

## **2. LISTE DES SOUS-REPARTITEURS CONCERNES PAR LE PROJET DE MONTEE EN DEBIT**

---

PACA THD entend conduire sur la période 2016-2018 une opération de montée en débit concernant les sous-répartiteurs suivants :

<b>Département</b>	<b>Site</b>	<b>Code site SR</b>	<b>Nb de lignes</b>
04	MANOSQUE	04112MANLLL	76
04	LARDIERS	04201SAELAR	96
04	LA ROCHEGIRON	04201SAEROC	67
04	SIMIANE LA ROTONDE	04208SIMCHV	62
04	THOARD	04217TOAPER	48
05	VILLAR D'ARENE	05063GA20VA	193
05	LES ORRES	05098ORE0DD	111

### 3. ÉLÉMENTS DE REPONSES ATTENDUS DE LA PART DES OPERATEURS

Les opérateurs sont invités à communiquer, le cas échéant, leurs intentions de déploiement de réseaux à très haut débit en fibre optique concernant chacune des zones de sous-répartition listées dans le tableau « sous-répartiteurs concernés par le projet de montée en débit ».

Pour cela il est demandé aux opérateurs de compléter le tableau suivant pour chaque zone de sous-répartition identifiée et concernée par leurs intentions de déploiement de réseaux à très haut débit en fibre optique.

Zone arrière de sous-répartition concernée : 00000AAA000 (clé SR)	
Technologie envisagée pour le déploiement	
Est-ce que le déploiement concerne les clients résidentiels	
Date prévisionnelle des études	
Date prévisionnelle d'engagement des travaux effectifs	
Date prévisionnelle des travaux	
Date de couverture complète prévisionnelle de la zone	
Coordonnées d'un contact désigné par l'opérateur	

**Enfin les opérateurs sont invités à fournir le plan d'affaires ou de financement de leur projet de déploiement de réseaux à très haut débit en fibre optique conformément aux lignes directrices communautaires :**

« À cet égard, un opérateur devrait être en mesure de démontrer que, dans le délai de trois ans, il couvrira une partie substantielle du territoire et de la population concernée. Par exemple, l'autorité chargée de l'octroi de l'aide peut exiger d'un opérateur qui déclare vouloir construire sa propre infrastructure dans la zone visée qu'il lui présente, dans les deux mois, un plan d'entreprise crédible, des documents d'accompagnement, tels que des accords de prêt bancaire, et un calendrier détaillé du déploiement. En outre, l'investissement devrait débuter dans les douze mois et la permission devrait avoir été obtenue pour la plupart des droits de passage nécessaires au projet. Des échéances supplémentaires pour l'avancement de la mesure peuvent être fixées pour chaque semestre »

#### 4. MODALITES DE REPONSE

---

La date limite de remise des réponses est fixée au 13/10/2017 à 12h au plus tard.

La réponse à la consultation sera remise sous pli cacheté portant les mentions suivantes :

**Consultation publique préalable à la réalisation d'un projet de montée en débit**

**NE PAS OUVRIR**

Les réponses seront remises par courrier recommandé avec avis de réception postal au siège du Syndicat Mixte Ouvert « PACA THD » sis :

**Syndicat Mixte Ouvert " PACA THD "**  
Bâtiment G. Mégie – Domaine du Petit Arbois  
Avenue Louis Philibert - CS 10665  
13547 Aix en Provence Cedex 4

Renseignements :

Interlocuteur : Habib Ferchiche

Téléphone : 04.84.90.01.20

Courriel : [technique@paca-thd.net](mailto:technique@paca-thd.net)

Pour le Syndicat Mixte Ouvert « PACA THD », le 11/08/2017

Pour la Présidente,

Par délégation le Directeur Adjoint

Habib FERCHICHE



